Envoyé en préfecture le 16/07/2026
Reçu en préfecture le 20/07/2026
Publié le
ID : 022-212201362-20260716-DL2607005-DE

DEPARTEMENT DES
COTES D'ARMOR

ARRONDISSEMENT DE
SAINT-BRIEUC
Canton de LOUDEAC

COMMUNE DE
LOUDEAC

EXTRAIT
DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Convocation

Date : 09/07/2026
Affichée le : 09/07/2026

Nombre de Conseillers :

En exercice : **29**
Étaient présents : 21
Pouvoirs : 8
Étaient absents excusés : 8
Était absent non-excusé : 0
Votants : 29

N° DÉLIBÉRATION
DL2607005

SÉANCE – JEUDI 16 JUILLET 2026

Le seize juillet deux mille vingt-six, à dix-huit heures trente, les membres du Conseil municipal de Loudéac se sont réunis sous la présidence de Monsieur Bruno LE BESCAUT, Maire.

Étaient présents : MM. et Mmes
Philippe PRESSE, Gaëlle HENO, Jean-Michel SCOUARNEC, Odile LE STRAT, Jean-Luc BLANCHARD, Gaëlle GOUEROU, Jacques GLORY, Henry DUROS, Jacques MASSÉ, Régine PASCO, Corinne BERNARD, Éliane GLOTIN, Michel ROBIN, Alain BOSSON, Claudine LE CROM, Jean-Marie GAUVRY, Rozenn BOUGEARD, Benoît LAUNAY, Léa MAXIMIN, Paul PERRET, conseillers municipaux.

Secrétaire de séance : Léa MAXIMIN.

Absents excusés : 8
Rodolphe LE BRETON donne pouvoir à Jacques GLORY, **Carole BIZET** donne pouvoir à Rozenn BOUGEARD, **Isabelle MACÉ** donne pouvoir à Régine PASCO, **Nathalie BOIVENT** donne pouvoir à Éliane GLOTIN, **Guy GAUTIER** donne pouvoir à Jacques MASSE, **Laurence AKOSSI** donne pouvoir à Odile LE STRAT, **Évelyne BOSCHER** donne pouvoir à Corinne BERNARD, **Lucas CLEMENT** donne pouvoir à Philippe PRESSE.

FONCIER – Convention de mise à disposition ENEDIS - YE125

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée qu'ENEDIS doit procéder à l'installation d'un poste de transformation de courant électrique et tous ses accessoires alimentant le réseau de distribution d'électricité. A cet effet, ENEDIS demande l'établissement d'une convention de mise à disposition pour l'occupation d'une emprise de 15 m²sur la parcelle suivante :

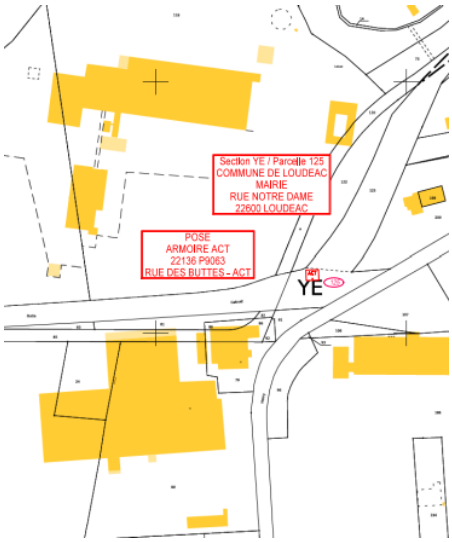
Propriétaire	Parcelle(s)	Adresse	Contenance	Zone PLUi
Commune de Loudéac	YE125	CALOUET	6631 m²	UY

La COMMUNE DE LOUDEAC confère à ENEDIS les droits suivants :

- Installer un poste de transformation et tous ses accessoires alimentant le réseau de distribution publique d'électricité, notamment les canalisations électriques moyenne ou basse tension nécessaires pour assurer l'alimentation du poste. Il peut s'agir des supports et ancrages des réseaux aériens ;
- Un droit d'accès et d'utilisation : en donnant libre accès en permanence au terrain de jour comme de nuit et en laissant en permanence l'accès aux ouvrages libre et dégagé à ENEDIS, ses agents ou ceux des entrepreneurs accrédités par elle ainsi que les engins et matériels nécessaires, en vue de l'installation, la surveillance, l'entretien, la réparation, le remplacement et la rénovation des ouvrages et la desserte d'autres utilisateurs du réseau.
- D'une manière générale, ENEDIS pourra utiliser les ouvrages désignés ci-dessus et réaliser toutes les opérations nécessaires pour les besoins du service public de la distribution d'électricité (renforcement, raccordement, etc.).

Envoyé en préfecture le 16/07/2026
Reçu en préfecture le 20/07/2026
Publié le
ID : 022-212201362-20260716-DL2607005-DE





Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- ***APPROUVE l'occupation d'une emprise de 15 m² sur la parcelle YE125 au profit d'ENEDIS pour y installer un poste de transformation ;***

- ***AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition avec ENEDIS ;***

- ***AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte et tout document se rapportant à la convention de mise à disposition.***

Acte certifié exécutoire par :
- Affichage électronique le : 16.07.2026
- Envoi en préfecture le : 16.07.2026

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits, ont signé les membres présents
(suivent les signatures)
Pour expédition certifiée conforme
LOUDEAC, le 16.07.2026

Le Maire,
Bruno LE BESCAUT

La Secrétaire de séance,
Léa MAXIMIN